

DIVORCE AU CAMEROUN TRANSCRIPTION DANS LES REGISTRES D'ETAT CIVIL EN SUISSE

Le dossier doit contenir les documents suivants :

- ✚ Jugement de divorce (+ 4 photocopies noir/blanc de chaque document), composé de :
 - significations / notifications signées par les deux conjoints ;
 - expédition ;
 - certificat de non appel ;
 - grosse.
- ✚ Si le mariage a eu lieu au Cameroun : Original de l'acte de mariage avec mention du divorce en marge et dans la souche (+ 4 photocopies noir/blanc) ;
- ✚ Si l'un ou les ex-conjoint/s sont de nationalité camerounaise : Original de l'acte de naissance avec mention du mariage et du divorce en marge et dans la souche (+ 4 photocopies noir/blanc) ;
- ✚ Pièce d'identité (+ 1 photocopie couleur).

NB: Seul un dossier complet sera accepté.

Frais pour dossier sans vérification de l'authenticité des documents d'état civil étrangers :

- ✚ Frais de port : XAF 3000.-

Avance de frais pour dossier avec vérification volontaire des documents d'état civil étrangers :

Les frais d'authentification des actes sont à la charge du demandeur. L'avance peut être versée :

- ✚ **Soit au Cameroun : XAF 600'000.-** payable au guichet de l'Ambassade de Suisse à Yaoundé ;
- ✚ **Soit en Suisse : CHF 1'000.-** par versement sur le compte postal du DFAE Berne 30-197-2, en indiquant : **YAOUNDÉ & les noms de la personne bénéficiaire.**

Un éventuel solde sera restitué avec un décompte exact.

La procédure est relativement longue: Depuis l'introduction en 2020 des nouvelles procédures administratives adoptées par les autorités au Cameroun, il faut compter au minimum 5-7 mois à partir de la date de dépôt du dossier complet.

BP 1169
Yaoundé - Cameroun

Tél: +237 222 21 18 57 / +41 58 464 18 56

yaounde@eda.admin.ch / www.eda.admin.ch/yaounde